JO du 25 novembre : pot-pourri de France pourrie sous les auspices de la CNCDH…

écrit par Maxime | 26 novembre 2018

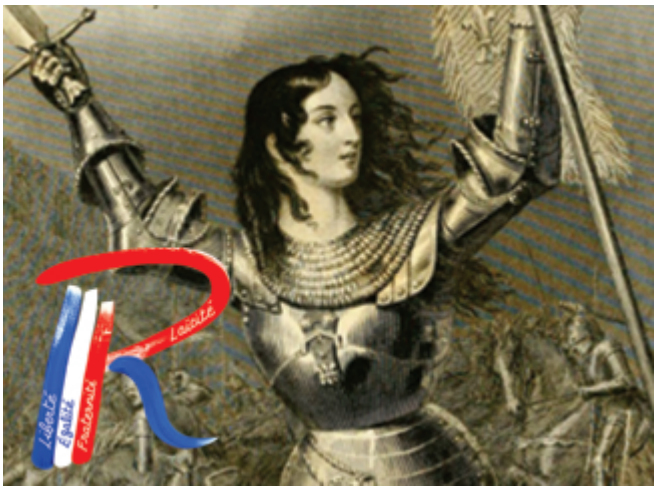

Plusieurs textes parus au Journal officiel du 25 novembre 2018 retiennent l'attention. Il s'agit essentiellement d'avis de la CNCDH de Christine Lazerges.

http://resistancerepublicaine.com/2016/07/20/christine-lazerges-exemple-de-penaliste-acoquinee-aux-socialistes-et-recipiendaire-de-leurs-honneurs/

Cette commission a récemment fait parler d'elle dans le cadre du contentieux des repas de substitution à Chalon-sur-Saône: http://resistancerepublicaine.com/2018/10/30/repas-de-substitution-a-voglans-le-maire-de-chalon-sur-saone-a-raison-de-se-pourvoir-en-cassation/ Un avis favorable à de tels repas avait été émis par elle.

Cette commission fait paraître un texte relatif à la Convention internationale des droits de l'enfant, un traité très prisé des djihadistes qui l'invoquent pour éviter leur expulsion de France au motif qu'ils risqueraient d'être séparés de leurs enfants. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEX

T000037642050&dateTexte=&categorieLien=id

Pour la CNCDH, la « prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés » est « très insuffisante ».

Rappelons pourtant qu'une enveloppe de 50.000 euros annuels par personne leur est consacrée ! http://resistancerepublicaine.com/2017/01/14/les-faux-mineurs-migrants-coutent-environ-50-000-euros-par-an-chacun-a-la-communaute/ Pour plus de 20.000 bénéficiaires… http://resistancerepublicaine.com/2018/10/20/en-2017-la-france-a-accueilli-8005-mineurs-non-accompagnes-de-plus-quen-2016-total-21013/

La commission s'indigne encore du fait que « la justice des mineurs » est « toujours plus marquée par une approche répressive au détriment d'une démarche plus axée sur la prévention et l'éducation » !

La consultation de la presse locale offre pourtant souvent des occasions de constater que des habitants subissent la délinquance de « jeunes » contre lesquels il leur est répondu qu'on ne peut rien faire…

http://resistancerepublicaine.com/2017/02/01/a-poitiers-les-voitures-continuent-a-bruler-seul-le-fn-a-un-vrai-projet-pour-les-mineurs-recidivistes/

Certaines libérations scandaleuses reçoivent encore un écho national, comme la libération de mineurs ayant pourtant commis 224 vols à la roulette.

http://resistancerepublicaine.com/2016/12/06/deux-mineurs-remis-en-liberte-apres-224-vols-a-la-roulotte/

On voit bien dans cette délibération de la « commission » l'empreinte du socialiste fossilisé, coupé du réel, trop peu soucieux du maintien de l'ordre public même quand il s'agit de protéger les plus faibles. Car les quartiers où les voitures

sont brûlées sont généralement les quartiers où résident les populations les plus défavorisées.

Enfin, la commission s'attaque à l'école en pointant du doigt des « discriminations dans l'accès à l'école et celles qui ont lieu au sein des établissements scolaires ». Elle se garde bien toutefois de rappeler sa position quant au halal à l'école, sans doute compte tenu de la réaction énergique de Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône et des nombreux éléments dont il dispose pour faire casser l'arrêt du 23 octobre de la CAA de Lyon.

La commission regrette « *la faible prise en compte des recommandations des organes internationaux* », bref de ces personnes que le citoyen lambda ne connaît pas puisqu'il ne les a pas installées au pouvoir et qui seraient en mesure de faire la pluie et le beau temps chez nous sous prétexte de droits de l'homme…

On connaît la chanson du mondialisme qui éloigne toujours plus le pouvoir du citoyen français et prétend lui dicter pourtant son mode de vie.

Pas un mot, dans cet avis, vous vous en doutez, sur la dérive notoire des faux mineurs isolés, en réalité majeurs. http://resistancerepublicaine.com/2017/11/24/la-majorite-des-mineurs-isoles-etrangers-seraient-majeurs-mais-refusent-prise-dempreintes/ ;

http://resistancerepublicaine.com/2018/03/22/rapport-senatorial-les-2-3-des-mineurs-etrangers-sont-majeurs/ ;
http://resistancerepublicaine.com/2018/06/13/renvoi-dun-faux-mineur-isole-de-calais-vers-lirak-une-exception-confirmant-la-regle/ ;
http://resistancerepublicaine.com/2017/12/08/le-suicide-europeen-150-millions-deuros-pour-les-migrants-rien-que-pour-les-alpes-maritimes/

L'effort national n'est pas suffisant pour la CNCDH, malgré le

fait que la Déclaration de 1789, dont la valeur est constitutionnelle donc qui l'emporte sur tous les traités et toutes les décisions d'organes dits « internationaux », prescrit de se soucier avant tout du confort des Français qui, pour l'immense majorité, ne disposent pas d'un tel budget de 4000 euros par mois !

La commission publie ensuite un avis passablement ennuyeux sur le racisme dans le sport. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037642008&dateTexte=&categorieLien=id

On se demande combien sont payés ses membres pour ce faire. Difficile de vraiment pouvoir se faire une idée sur la part du fantasme et celle de la réalité dans ce texte à dormir debout.

Les sources ? Mediapart, Lilian Thuram… tout est dit.

http://resistancerepublicaine.com/2018/05/18/grand-concours-antiraciste-avec-lilian-thuram-photo-de-la-classe-recompensee/ ; http://resistancerepublicaine.com/2018/01/17/le-grand-gourou-thuram-invite-tous-les-idiots-a-cracher-sur-delacroix/ ; http://resistancerepublicaine.com/2018/01/23/les-cons-ca-ose-tout-le-raciste-thuram-fustige-un-pretendu-racisme-occidental/

On n'a pourtant pas l'impression que la « diversité » soit sous-représentée si l'on considère notamment les équipes de football nationales…

Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter de l'avis rendu sur la réforme de la justice à venir. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037641930&dateTexte=&categorieLien=id

Parmi les personnes ayant contribué à cet avis, citons Laurence Blisson par exemple.

http://resistancerepublicaine.com/2018/05/18/les-delires-de-laurence-blisson-syndicat-de-la-magistrature/ ;

http://resistancerepublicaine.com/2016/09/17/la-secretaire-du-syndicat-de-la-magistrature-veut-quon-arrete-de-stigmatiser-les-fiches-s/

La CNCDH s'oppose ***par exemple*** à l'extension de l'amende forfaitaire pour usage de stupéfiant, la **visioconférence sans l'accord du suspect** **(pourtant, elle permettrait d'éviter le gaspillage d'argent public ainsi que les risques d'évasions à l'occasion des transferts, car c'est généralement à ce moment-là que certains en profitent pour se faire la malle :** http://resistancerepublicaine.com/2018/01/07/des-milliers-deuros-depenses-pour-yasmina-accusee-davoir-egorge-un-professeur-dechecs/).

La CNCDH s'oppose à ce que l'emprisonnement soit la peine de référence (donc les bracelets électroniques vont continuer à pulluler, comme celui qui embellissait le bras – pardon, « permettait la surveillance »- de l'assassin du père Hamel). Elle veut tenir compte davantage de la « personnalité et la situation » des personnes mises en cause, ce qui rejoint les réflexions exposées sur les mineurs. Donc finie l'égalité abstraite pourtant consubstantielle à l'identité républicaine, l'égalité de la Déclaration de 1789. **Elle préconise carrément la suppression du prononcé des peines inférieures à 6 mois d'emprisonnement !** On sait pourtant que, déjà, pour atteindre 6 mois dans la pratique actuelle des tribunaux, il faut vraiment avoir fait quelque chose de très grave (exception faite des dépôts de lard dans les boîtes aux lettres de mosquée où là ça tombe plus facilement).

Enfin, l'inévitable avis relatif aux violences sexuelles et sexistes, bien placé pour faire de la concurrence à l'avis sur le racisme dans le sport afin de remporter la palme du texte le plus ennuyeux à lire de l'année. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037641909&dateTexte=&categorieLien=id

La pornographie, la presse, la justice et la publicité sont

accusées d'entretenir une « culture du viol ». Le §12 donne l'occasion de verser une larme sur la gente migrante présentée comme particulièrement exposée au risque de viol. Bien que le texte soit fort long et prétend se nourrir de l'actualité, avec l'incontournable hashtag « metoo », **rien n'est dit de la fameuse soirée du 31 décembre 2015 à Cologne par exemple… Avez-vous remarqué comme la campagne « metoo » a permis de faire diversion à cet égard** ?

Enfin, un décret du 23 novembre 2018 porte publication du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, signé à Riga le 22 octobre 2015.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037641189&dateTexte=&categorieLien=id

Là encore, hors de question de stigmatiser qui que ce soit. Pas de changement significatif de politique dans ce domaine…